

045\_2026\_FIN

Département des Yvelines  
**JOUARS-PONTCHARTRAIN**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Madame Marie-Laure ROQUELLE**

Date de la convocation : 10 avril 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22 ; 21 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

VOTANTS : 29 ; 28 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA (sauf aux points 5.2 et 5.7) – STOOS – MAGNIER – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – DE SAINT POL – THOMASSET – DILASSEUR – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Madame STOOS

Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Madame DUBUS avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU

Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET

Monsieur WINTZENRIETH avait donné pouvoir à Monsieur FAUCHERY

Madame METAYER avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR

Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAMPACKAT

**FINANCES**

*Approbation Compte administratif Budget principal 2025*

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, Monsieur le Maire propose de remettre la présidence de l'assemblée à Marie-Laure ROQUELLE.

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2025.

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Dépenses	2 624 915,96 €	Dépenses	7 056 893,01 €
Recettes	3 708 163,88 €	Recettes	7 860 837,22 €
Déficit exercice N-1	1 255 201,86 €	Excédent exercice N-1	3 320 469,66 €
Déficit N	171 953,94 €	Excédent N	4 124 413,87 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	949 414,38 €
Recettes	1 228 715,10 €

045\_2026\_FIN

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence étant assurée par Marie-Laure ROQUELLE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-29 ;

Vu les Commissions Finances du 10 Février et 9 avril 2026 ;

Vu la présentation du CA 2025 consultable sur l'intranet ;

→ **APPROUVE** le compte administratif 2025 de la Commune lequel présente les résultats suivants :


Section Investissement		Section Fonctionnement	
Dépenses	2 624 915,96 €	Dépenses	7 056 893,01 €
Recettes	3 708 163,88 €	Recettes	7 860 837,22 €
Déficit exercice N-1	1 255 201,86 €	Excédent exercice N-1	3 320 469,66 €
Déficit N	171 953,94 €	Excédent N	4 124 413,87 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	949 414,38 €
Recettes	1 228 715,10 €

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit  
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

**Le secrétaire de séance**



**Wulfran GAMPACKAT**



**Le Président de l'assemblée**



**Marie-Laure ROQUELLE**

**Acte exécutoire**

Mis en ligne le : **29 AVR. 2026**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*